

DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAU-THIERRY
COMMUNE DE VILLIERS-SAINT-DENIS

Extrait du registre
des **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Villiers-Saint-Denis, légalement convoqué le 5 décembre 2019, s'est assemblé en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame HOCHET Chantal, maire.

Présents : Mme HOCHET Chantal, M.PLATEAUX Jean, M.DEREUMEAUX Christian, Mme METIVIER Annie, M.NOURRY Marcel, Mme MAURY Valérie, M FETY Alexandre, Mme SCHWARTZ Agnès, Mme BERJOT Brigitte, M.BAVOUX Michaël

Absents : M DERIBLE Pascal

Absente excusée : Mme GENDRE Marie-Christine

Secrétaire de séance : M. PLATEAUX Jean

Nombre de Conseillers Municipal en exercice : 12			
Présents : 10	Pouvoir: 0	Votants : 10	Abstention : 0
Exprimés : 10	Majorité absolue : 6	Pour : 10	Contre :0

Objet : - Zonage pluvial – approbation du zonage et enquête publique

Vu l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'étude de zonage réalisée par le bureau d'études IRH Ingénieur Conseil en 2019,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un zonage des eaux pluviales afin d'assurer une compatibilité avec les objectifs d'urbanisation du PLU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE les documents de l'étude de zonage
- ARRETE le projet de zonage pluvial tel que représenté que le plan annexé à la présente délibération
- CHARGE Madame le Maire de prescrire une enquête publique sur le zonage pluvial
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210207916-20191212-D2019-50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2019

Affichage : 19/12/2019

Le Maire, Chantal HOCHET



Pour copie conforme,
Villiers-Saint-Denis,
Le 17 décembre 2019,
Le Maire,
Chantal HOCHET

